

# Soins en milieu d'hébergement, aux CLSC et à domicile



Guy Bertrand  
gbertrand@asstsas.qc.ca

L'UN DES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU NOUVEAU GUIDE *MANIPULATION SÉCURITAIRE DES MÉDICAMENTS DANGEREUX* ÉTAIT D'ASSURER LA COUVERTURE DES BESOINS EN PRÉVENTION POUR LES SOINS EN MILIEUX D'HÉBERGEMENT (CHSLD, RPA ET RI) ET POUR LES SOINS OFFERTS PAR LES CLSC ET À DOMICILE. NOUS AVONS DONC CRÉÉ DES CHAPITRES CONSACRÉS À CES MILIEUX. CELA ÉTAIT D'AUTANT PLUS PERTINENT QU'AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, LE NOMBRE D'USAGERS RECEVANT DES TRAITEMENTS DE MÉDICAMENTS DANGEREUX DANS CES MILIEUX A AUGMENTÉ.

Nous avons priorisé les activités de travail à risque les plus fréquentes dans ces milieux. Aussi, pour certaines activités (ex. : des types d'administration du médicament) plutôt exceptionnelles, nous référerons directement au chapitre 4 du guide qui concerne les unités de soins hospitaliers. Par ailleurs, comme pour les autres milieux de soins, il est important de prendre connaissance des premiers chapitres du guide qui sont d'intérêt commun.

## Dans les milieux d'hébergement

Après quelques considérations sur les lieux physiques, le guide présente des recommandations sur les pratiques sécuritaires. Celles-ci sont abordées en suivant le circuit du médicament (voir page 12).

Certaines recommandations risquent d'avoir plus d'effets sur ces milieux de travail que d'autres, mentionnons celles-ci :

- Il est fortement recommandé que la pharmacie serve les médicaments dangereux sous une forme prête à administrer. L'objectif est d'éviter des manipulations qui exposent l'infirmière et l'infirmière auxiliaire lors de l'administration du médicament et la contamination des surfaces qui pourrait en résulter
- Des mesures particulières doivent être appliquées, quelle que soit la catégorie de médicaments dangereux et pas seulement pour les médicaments cytotoxiques
- Le port d'équipements de protection individuels (ÉPI) est nécessaire pour plusieurs tâches. Des gants conformes (chimiothérapie) seront parfois requis
- Il faut équiper le milieu de contenants à déchets adéquats, identifiés et réservés à chaque catégorie (cytotoxiques et pharmaceutiques)

Une autre recommandation risque d'influer sur l'organisation des soins. Elle se rapporte aux soins d'hygiène des résidents qui reçoivent un médicament du groupe 1 (G1) et pour lesquels il faudra considérer les excréta (selles, urine) comme contaminés. Les activités où le personnel soignant, particulièrement les préposés aux bénéficiaires, risque d'être en contact avec les excréta exigent dorénavant plusieurs mesures de prévention : port d'ÉPI conformes, entretien particulier de la chambre et des installations sanitaires, surtout lorsque ces dernières sont partagées. Les culottes d'incontinence de personnes recevant des médicaments dangereux sont considérées comme un déchet cytotoxique (tout comme dans le guide de *Gestion des déchets* du MSSS<sup>1</sup>). De plus, toute souillure de selles ou d'urine de plus de quelques gouttes doit être considérée comme un déversement de produits dangereux.



Photo : Anjeri, iStock.com

Ces mesures doivent être appliquées jusqu'à 96 heures après l'administration du médicament, en raison de la quantité de médicaments susceptible d'être retrouvée dans les liquides biologiques.

### Aux CLSC et à domicile

Le chapitre 6 du guide est consacré aux CLSC et aux soins à domicile. Il comporte donc deux sections distinctes. Dans un CLSC, plus précisément aux « services courants », il arrive que des usagers reçoivent leur médication ou terminent un traitement. Par conséquent, il faut tenir compte d'une exposition possible aux médicaments dangereux. La formation, l'aménagement et des pratiques sécuritaires sont nécessaires. On ne doit pas oublier ce secteur dans la gestion des médicaments dangereux.

Les CLSC et certaines autres entreprises d'aide à domicile offrent différents services, notamment des soins infirmiers et de l'aide à l'hygiène et aux activités de la vie quotidienne. Dans ce contexte, l'aide à l'administration des médicaments doit suivre les mêmes types de mesures de prévention qu'en milieu institutionnel. Cependant, ces mesures doivent être adaptées à la réalité de ces services et être connues du personnel infirmier. À titre d'exemple, le guide précise comment transporter des déchets cytotoxiques dans un véhicule personnel.

À l'égard des soins d'hygiène, le personnel des CLSC doit être formé, informé et équipé pour soigner des usagers qui reçoivent un médica-

ment du G1. Il en va de même pour des travailleurs des autres services d'aide à domicile. Ces travailleurs ne doivent pas être oubliés par leur organisation.

L'utilisateur recevant un médicament dangereux peut contaminer son environnement, ce qui peut engendrer une contamination croisée et exposer les membres de sa famille ou le personnel qui vient donner des soins ou rendre un service. Le guide propose une série de recommandations pour prévenir ce type de contamination. Elles sont regroupées sous différents thèmes dans le tableau.

### Pour mieux s'y retrouver

La réalité des soins varie selon l'environnement de travail. Pratiquer en CLSC, en CHSLD ou à domicile n'est pas du tout la même chose. Le comité éditorial a traité à part les recommandations pour le personnel de ces lieux, car il souhaitait faciliter le repérage des recommandations spécifiques et la mise en place des mesures préventives appropriées. Les responsables de la sécurité du personnel travaillant à domicile sont invités à prendre connaissance du guide. ■

#### RÉFÉRENCE

1. MSSS. (2021). *Guide de gestion des déchets du réseau de la santé et des services sociaux*. En ligne : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001817>

THÈME	EXEMPLE DE CONSEILS
L'accès au lieu de traitement	Les visiteuses enceintes et les enfants âgés de moins de 12 ans ne devraient pas être autorisés à accéder à ces lieux
L'entreposage des médicaments dangereux à domicile	Les médicaments dangereux de forme liquide doivent être laissés dans le double sac de plastique hermétique identifié au nom du client
La manipulation et l'administration sécuritaire des médicaments dangereux à domicile	L'autoadministration par voie orale doit être privilégiée, lorsque c'est possible
La gestion des déchets	Jeter la seringue et l'aiguille en un seul morceau dans un contenant rigide pour déchets cytotoxiques si un G1 est administré
La gestion des liquides biologiques contenant du G1 ou du BCG	L'utilisateur devrait uriner assis puis fermer le couvercle de la cuvette et actionner la chasse d'eau deux fois
La gestion des déversements d'un G1 ou G2	L'utilisateur doit recevoir une trousse de déversement et les instructions nécessaires à son utilisation
L'entretien ménager	Dans les lieux potentiellement contaminés (ex. : salle de toilettes), la personne qui fait l'entretien doit utiliser des linges jetables, porter des gants jetables, puis jeter les gants souillés et le matériel d'entretien utilisé dans un sac régulier